

Agri 2.2.2

Amendement organique à base de compost de fumier ovin, pulpes et tourteau végétaux

- ▶ 100% naturel d'origine animale et végétale
- ▶ Accroît le taux d'humus du sol, participant au redressement de la structure du sol
- ▶ Garantit une structure plus aérée du sol et une meilleure rétention en eau
- ▶ Stimule la vie microbienne
- ▶ Utilisable en agriculture biologique



Engrais sous forme de bouchons de 3,5 – 3,8 mm

- ▶ **Conditionnement:** Big bag 500 Kg| Vrac

Matière organique total	60%
Azote (N) total	2%
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	2%
Oxyde de potassium (K ₂ O)	2%
Relation C/N	15
Humidité maximum	14%

Potentiel Humique: 350 - 400 kg/tn du produit brut
**calculé, valeur non contractuelle*

▶ Mode d'emploi

Agriculture sans irrigation: 3000 à 3500 Kg/Ha

Agriculture avec irrigation: 4000 à 4500 Kg/Ha

Arboriculture / Vigne: 2000 à 3000 Kg/Ha

Application localisé : 1500 à 2000 kg /ha

**Ces doses sont données à titre indicatif et peuvent varier suivant les sols et l'apport azoté souhaité*

Utilisable en Agriculture Biologique selon le règlement (CE) N° 2018/848 et (CE) 2021/1165

Produit conforme au règlement Européen (CE) N° 1069/2009

Amendement organique NFU 44-051

